

COMMUNE DE MÉZANGERS



CORONAVIRUS
COVID-19

RESTEZ PRUDENTS



BULLETIN MUNICIPAL

N°57 – JUIN 2022

Commémoration du 8 mai – Samedi 7 mai 2022 en présence des enfants de l'école
et avec la remise de médaille et diplôme à M. Sébastien MILLET – porte-drapeau



Passage des Boucles de la Mayenne – Dimanche 29 mai 2022





Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Nous voici fin juin, une moitié de l'année vient de s'écouler. Le temps passe trop vite pour certains, pas assez pour d'autres.

Ce qui est sûr, c'est que personne n'arrête le temps, on vit avec.

Après cette période de restrictions, la vie reprend son cours. Les soirées ont repris et la salle polyvalente est de nouveau louée régulièrement.

Afin de mettre l'ensemble des bâtiments communaux en accessibilité PMR, il a été procédé à la réfection de la voirie, ce qui permet l'accès pour les personnes à mobilité réduite à la mairie, la salle polyvalente et la salle des associations.

Les travaux de l'école sont en cours et l'entretien de la toiture de l'église a été fait.

En cette période de vacances, soyez vigilants, protégez-vous de la chaleur, soyez attentifs aux éventuels cambriolages et soyez prudents sur la route de vos vacances.

Nous rencontrons toujours nos soucis d'incivilités et de voisinages (bruits intempestifs, chiens en divagation dont la catégorie peut effrayer nos concitoyens de se promener en toute tranquillité, des aboiements constants de chiens enfermés toute la journée...). Prenons soin de nos animaux de compagnie et respectons le voisinage qui subit ces désagréments. A noter, la commune n'est pas un terrain de jeux pour les rodéos de voitures et motos.

Le Conseil Municipal est à vos côtés au quotidien et reste à votre écoute.

Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.

Très cordialement

Votre maire, Robert GESLOT

SOMMAIRE

Vie municipale	4
Ventes et location par la Commune	9
Extraits des CR des séances du Conseil Municipal	11
Informations pratiques	12
Vie scolaire	18
Vie associative	19
Vie des commerces et entreprises	27
Calendrier des manifestations	32

VOTRE MAIRIE

18 Place René Lair de la Motte

53600 MÉZANGERS

Tél. : 02 43 90 64 95

Mail : mairie-mezangers@orange.fr

Site internet : www.mezangers.mairie53.fr

HORAIRES

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la Mairie d'EVRON.

ATTENTION, depuis septembre 2018, vous devez prendre RDV au préalable.

Horaires : Du lundi au vendredi 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 - le samedi : 09h00 à 12h00

Site : <https://www.evron.fr/Carre-d-identite-Passeport.html>

Téléphone : 02 43 01 78 03

RAPPEL : La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Service aux citoyens du ministère des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger>

4

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1^{er} novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) *contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur www.service-public.fr / PACS*

Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE – JOURNÉE

DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JCD)

Il est rappelé aux jeunes qui atteignent 16 ans que le recensement citoyen **obligatoire** doit se faire **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Ce recensement permet ensuite de participer à la journée de défense et citoyenneté.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1**
L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{er})
- 2**
Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3**
La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Logo République Française, MINISTÈRE DES AFFAIRES, SGA

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale à tout moment. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune.

L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

CASIER JUDICIAIRE

Les modalités de demande et de délivrance d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) sont désormais entièrement réalisables en ligne (depuis septembre 2018).

Le demandeur doit se rendre sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>. Un mail de vérification est envoyé avec un Code de référence et un lien sur lequel il doit cliquer pour activer sa demande. Quelques minutes plus tard, son bulletin n°3 arrive dans sa boîte mail au format PDF.

Vérification d'authenticité : l'administration ou l'employeur peut facilement en vérifier l'authenticité grâce à l'identifiant et la clé de contrôle à 8 caractères qui figurent sur le bulletin n°3 et en se connectant sur le site de vérification : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

La demande peut toujours se faire par voie postale à l'aide du Cerfa 10071*13 à l'attention du Casier judiciaire national – 44317 NANTES Cedex 3.

URBANISME

NOUVEAU



Mise en place de la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner à partir du 1^{er} janvier 2022

La commune de MEZANGERS, en partenariat avec la Communauté de communes des Coëvrons, met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire et d'aménager, et les déclarations d'intention d'aliéner.

Ce service est disponible pour notre commune. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant : <https://www.coevrons.fr/article/urbanisme> , ou aller sur le site de la Communauté de communes des Coëvrons (www.coevrons.fr) / CONNAITRE / DROITS ET DEMARCHES / Urbanisme : démarche en ligne

Le dépôt de vos dossiers en version papier reste possible aux heures d'ouverture de la mairie.

HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage en extérieur ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, débroussailluse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche de 10h à 12h.

Les jours fériés : de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires dans un souci de bon voisinage.



OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

BALAYAGE DES RUES

Jeudi 21 juillet 2022 - Bourg et lotissements

Mercredi 5 octobre 2022 – Bourg

Mercredi 7 décembre 2022 – Bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr



DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrons.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrons vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES

Collecteur disponible à la Mairie

Ne jetez plus vos cartouches vides à la poubelle !
Optez pour un geste écologique et solidaire !



Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.



RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville.
Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.



COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Contactez la mairie afin d'être destinataire du mail dès qu'une commande est prévue de façon à bénéficier du tarif groupé dès 5 000 litres commandés sur notre commune.

Les personnes intéressées nous communiquent le nombre de litres souhaités et nous communiquons ensuite le jour de livraison sur la commune. Vous réglez ensuite directement le fournisseur de fuel domestique.

RELAIS PETITE ENFANCE

Année 2022 – Le RAM devient le RPE (Relais Petite Enfance).

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, les rencontres prévues seront annoncées sur le site Internet de la commune.

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

Le RPE est aussi à la disposition des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile pour :

- Une information sur les modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire
- Une information sur le contrat de travail : mensualisation, congés payés, rupture du contrat, jours fériés, impôts, déclaration Pajemploi...
- Un espace de médiation ouvert aux parents et aux assistantes maternelles
- Un renseignement sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- Une information sur les Métiers de la petite enfance

Relais Petite Enfance

Communauté de communes des Coëvrons - Espace Coëvrons - 2 Avenue Raoul Vadepiéd - 53601 EVRON
02.43.66.32.00 - www.coevrons.fr - rpe@coevrons.fr – www.coevrons.fr – Tél. 02 43 66 32 00

MUTUELLE A TARIF NEGOCIÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.

Pour tous renseignements, contactez M. Olivier CHAMAILLARD au 06 45 68 27 62.

Exemple d'économie :

*Monsieur Dupond 67 ans retraité qui opte pour la « Formule Santé 100% » aurait une cotisation mensuelle de 65,13€.
En choisissant de passer par la mutuelle communale la cotisation mensuelle est ramenée à 45,66€.*



8

ÉTAT CIVIL 2021

Ils nous ont quitté

JOURDAIN Yvette	02/01/2021
FOUILLET Denise	08/03/2021
LECLERC Sylvia	07/04/2021
BURSON Rolande	01/06/2021
BELLAYER Maurice	14/10/2021
LE NY Daniel	01/10/2021



3 mariages



7 naissances

CAMION « LA MINE AUX GOURMANDS »

Depuis le 5 janvier 2022, "La Mine aux gourmands" vous propose la vente de crêpes, galettes... sur la place de la mairie.

Date et horaire :

le mercredi - de 17 h 30 à 20 h

Renseignements : 06-31-64-28-57 - la-mine-aux-gourmands@hotmail.com



CHATS ERRANTS

MESSAGE DE LA SPA DE LA MAYENNE

Monsieur le Maire de MEZANGERS,

Compte tenu des arrivées trop nombreuses de chats ces dernières semaines, sachez que la Fourrière Départementale ne sera bientôt plus en mesure de les accueillir.

Ainsi, nous serons contraints de refuser toutes les entrées de chats, qu'ils soient apportés par des particuliers ou des agents communaux. A titre informatif, nous ne possédons que vingt-trois places de quarantaine, et chaque chat mobilise une place pendant au moins quatre semaines. La quarantaine est indispensable pour assurer le suivi sanitaire réglementaire. A partir du 1^{er} juin, nous essaierons de garder quelques places uniquement pour les communes conventionnées. Toutefois, nous sommes dans l'impossibilité de les garantir sur l'intégralité de la saison (mai à octobre).

Pour rappel, la stérilisation des chats errants est une responsabilité communale. Afin d'assurer la continuité de votre engagement pour la cause animale, nous vous encourageons à rappeler à vos administrés qu'ils sont responsables de leurs animaux et de la maîtrise de leur reproduction.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,
Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la *Fourrière Départementale*

Elodie LAMBERT

Co-Présidente de la S.P.A. de la Mayenne

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté Égalité Fraternité

 **I-CAD**
Identification des carnivores domestiques

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Couple de chats
Gestation : 52 - 56 jours

1 ^{ère} année 12 chats	2 ^{ème} année 144 chats	3 ^{ème} année 1 728 chats	4 ^{ème} année 20 736 chats
------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	--

Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr
En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

VENTES PAR LA COMMUNE

❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte

Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m² + étage possible environ 40 m²)

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

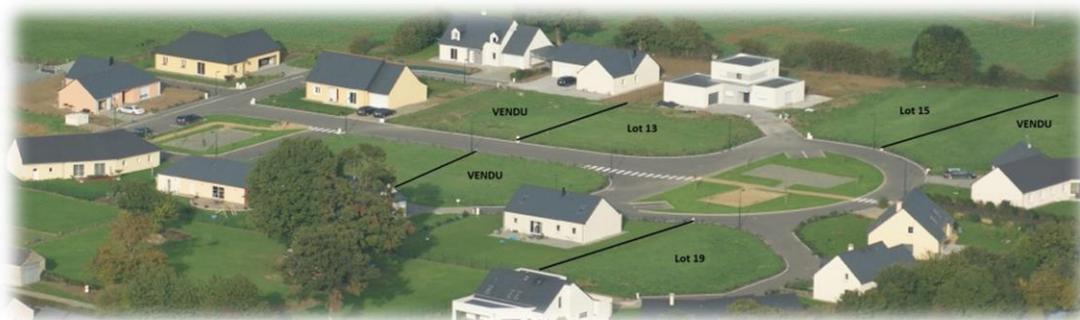
Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Parcelles de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libres de constructeur - Terrains viabilisés

Lot 13 : 833 m ² : 30 060 € TTC
Lot 15 : 1481 m ² : 53 640 € TTC



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

Étaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole.

Absents excusés : Dominique LESOURD ayant donné pouvoir à Stéphanie PASCAL
Philippe BRETON ayant donné pouvoir à Rodrigues HUYNH
Eric LAIR de la MOTTE

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER

Convention pour la collecte et le traitement des déchets professionnels (2022-2026)

Monsieur le Maire explique que la convention précédente d'une durée de 4 ans arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il y a lieu de la renouveler. Il s'agit d'une redevance spéciale pour ordures ménagères pour la salle polyvalente, l'école, la cantine et le cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la convention proposée par la 3C.

Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-Collectivités

Monsieur le Maire explique que le transfert des activités informatiques du Centre de Gestion 53 vers le syndicat mixte e-collectivités sera effectif au 1^{er} janvier 2022.

La convention entre le CDG53 et la Communauté de communes des Coëvrans prenant effet au 1^{er} janvier 2019 devenant caduque à la date de transfert vers e-collectivités, si notre collectivité souhaite continuer à utiliser les services fournis jusqu'à présent par le CDG53, **notre collectivité doit alors adhérer à e-collectivités avant la fin de l'année.**

Demande de subvention DETR 2022

Monsieur le Maire explique que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics prévue en 2022 (Mairie, Salle polyvalente et Salle des associations) peuvent faire l'objet de subvention au titre du type d'opération 4A – Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie. A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2022, auprès de la Préfecture de la Mayenne et VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté.

Ouvrage type aqueduc : concernant l'ouvrage découvert de type aqueduc près de l'église, la régie des Eaux est venue le voir. Il n'est pas connecté au réseau des eaux usées. Sauf investigation par une entreprise spécialisée, il n'est pas possible de déterminer s'il est obstrué, en service ou non utilisé. La solution la plus simple est de le reboucher. Il est prévu de faire des photos et un dossier qui sera conservé en mairie.

Classe de neige / Ecole en février 2022 : Monsieur GESLOT rappelle que la subvention par enfant est de 135 €.

Décorations de Noël : Virginie PEINTRE-THION et Monsieur le Maire remercient l'ensemble des bénévoles (habitants, élus, personnel communal) pour leur participation aux décorations de Noël tant pour la création que l'installation. A noter cette année, les décorations en bois et les nouvelles guirlandes s'ajoutent à l'existant pour embellir notre bourg.

Séance du 27 janvier 2022

Étaient présents : GESLOT Robert, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, HUYNH Rodrigues, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : PEINTRE-THION Virginie ayant donné pouvoir à GESLOT Robert
LAPIERRE Sylvain ayant donné pouvoir à FOURNIER Julien
BRETON Philippe ayant donné pouvoir à OLLIVIER Sylvie
LAUNAY Nicole ayant donné pouvoir à COULON Antoine

Secrétaire de séance : RACHET Pierre

Rapport d'activité 2020 de Territoire d'Energie Mayenne

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2020 du syndicat Territoire d'Energie Mayenne, auquel la commune adhère pour les réseaux électriques et l'éclairage public.

Il retrace les activités, les finances, les moyens... de l'année 2020. Il a été remis à chaque élu pour lecture.

Convention Territoire Global / CAF

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocation familiale du 1^{er} janvier 2021 au 31/12/2023 et avec l'ensemble des communes du territoire des COEVRONS. Cet engagement implique de prendre acte du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestion pour tous les équipements soutenus financièrement")
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la Convention Territoire Globale

Extension AJAY EUROPE à EVRON

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique est en cours dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation formulée par la société AJAY Europe à EVRON en vue d'exploiter, après régularisation et extension du site, des installations de fabrication et de traitement de dérivés iodés. La note de synthèse a été transmise aux élus avec la convocation préalablement à cette réunion. S'agissant d'une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'AJAY EUROPE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter formulée par l'entreprise AJAY Europe pour exploiter, après régularisation et extension du site, des installations de fabrication et de traitement de dérivés iodés.

Tarifs des repas de cantine 2022

Le Conseil Municipal d'EVRON a voté le 30 novembre 2021 une augmentation du tarif des repas dont ceux facturés aux communes environnantes. Ainsi, le tarif du repas est désormais fixé à 4,07 €.

Pour rappel, la commune refacture les repas au prix d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE le prix du repas de la cantine à 4.07 € à partir du 1^{er} janvier 2022.

Tarifs de la garderie

Monsieur le Maire rappelle les horaires de la garderie et demande aux élus s'ils souhaitent modifier les actuels tarifs. Tous les élus considèrent qu'il s'agit d'un service et qu'il n'y a pas lieu d'augmenter pour ne pas pénaliser les familles utilisatrices de ce service.

Gobelets

Les gobelets à l'effigie de la commune ont été reçus. Une partie est prévue pour mise à disposition des associations.

12

Abri à vélos et passage de la cour au jardin de l'école

Olivier a commencé la démolition des murs en pierres. Les élus valident la suite du projet conformément aux devis réalisés. Le coût du projet est d'environ 16 000 €.

Participation exposition photos anciennes / 3C

Les élus acceptent la participation de la commune à cette exposition qui aura lieu en 2023. Les photos seront à choisir ensuite.

Capteurs CO2

La commune a fait l'acquisition de 5 capteurs pour l'école et les bâtiments communaux. Ceux posés à l'école peuvent faire l'objet de subvention par l'Etat. Un dossier sera déposé avant le 30/04/2022.

Réunion citoyenneté

Le contexte actuel ne permet pas à la Gendarmerie d'organiser ces réunions. Ce sujet est donc en attente.

Séance du 24 mars 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : Chantal THUARD ayant donné pouvoir à Stéphanie PASCAL

Pierre RACHET ayant donné pouvoir à Rodrigues HUYNH

Antoine COULON ayant donné pouvoir à Robert GESLOT

Secrétaire de séance : Sylvain LAPIERRE

Proposition 2022 de la Fourrière Départementale de la Mayenne

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la SPA pour la signature d'une convention annuelle pour le fonctionnement de la fourrière. Montant de la participation pour les communes : 0.37 € / habitant, soit **239,76 €** pour la Commune au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, la Commune s'est acquittée de la somme de 104.06 € à la SPA et en 2020, la Commune a payé 305.50 € à la SPA et cabinet vétérinaire d'EVRON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2022.

Redevance d'occupation du domaine public – ORANGE – 2021 et 2022

La société ORANGE est tenue de verser annuellement des indemnités pour l'occupation du domaine public sur la Commune.

Le Conseil Municipal - DÉCIDE que la redevance due pour occupation du domaine public pour ORANGE, au titre de l'année 2021 sera calculée sur le montant maximum tels qu'ils sont précisés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les calculs seront faits à partir des données suivantes, à savoir :

- artères aériennes : 15.526 km
- artères en sous-sol : 11.934 km
- emprise au sol : 0.5 m²

- AUTORISE le Maire à émettre le titre correspondant, à l'encontre d'ORANGE, pour un montant de 1 361,21 € au titre de l'année 2021.

- AUTORISE le Maire à émettre le titre correspondant, à l'encontre d'ORANGE, pour un montant de 1 405.72 € au titre de l'année 2022.

Travaux accessibilité et contour de la mairie / salle polyvalente / salle des associations

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie de la place autour de la mairie ont fait l'objet d'une demande de subvention en 2020 (DSIL – subvention accordée de 9 134 € pour des travaux commencés avant juin 2022) et une autre demande en 2022 (DETR – en attente de réponse).

Les travaux de voirie comprennent également la mise en accessibilité des 3 bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, salle des associations). Nous avons demandé que les devis de 2019 soient réactualisés. Seule l'entreprise Eurovia est revenue pour refaire un point technique et un ajustement financier.

Monsieur le Maire présente le devis des travaux qui a le matin même de cette réunion, été augmenté d'environ 7,5% par rapport au devis de février 2022. L'entreprise Eurovia peut intervenir entre le 10 et le 22 avril 2022.

Compte-tenu du contexte économique actuel et des hausses de prix régulières, les élus se posent la question de la réalisation ou pas de ces travaux, mais ce projet étant déjà initié depuis 2020 et au risque que les prix augmentent encore, ils conviennent tout de même de le valider pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant maximum de 57 948 € TTC pour les travaux de voirie et de mise en accessibilité des bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, salle des associations).

Travaux école

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réalisation d'un préau avec accès au jardin à l'arrière du bâtiment de l'école ont commencé en janvier 2022. A ce jour, les murs ont été remis à niveau en prévision de la charpente et de la couverture. La dalle en béton a été coulée (avec l'aide des services techniques de la 3C). L'avancée des travaux est montrée aux élus en photos.

La prochaine étape est maintenant la réalisation de la charpente et de la couverture.

Le coût prévisionnel du projet est détaillé comme suit :

Maçonnerie	5 220,00 €
Charpente / couverture	8 982,17 €
2 portillons	515,11 €
Dalle béton / dont mutualisation 3C (main d'œuvre dalle)	1 500,00 €
Electricité	908,53 €
Location Mini-pelle	202,38 €
Total	17 328,19 €

Au vu du contexte de hausse des matériaux et main d'œuvre, les travaux d'électricité seront reportés ultérieurement. Les élus souhaitent que d'autres devis soient réalisés pour la charpente/ couverture. En fonction des montants et des possibilités financières de la commune, il n'est pas exclu que ces travaux ne soient réalisés que l'année prochaine, sachant que le passage vers le jardin de l'école sera tout de même possible dès la pose des portillons.

Emprunt 2022

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie autour de la mairie et les travaux de l'école ne peuvent être réalisés qu'avec le recours à un emprunt de 75 000€. Trois banques ont été consultées.

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Mézangers est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, un emprunt de : **75 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **0,86 %** - Taux Fixe,

Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 1958,79 Euros.

Autres travaux 2022

Monsieur le Maire précise que 2 portes des vestiaires de foot sont en mauvaise état. Leur remplacement pourrait coûter aux environs de 1 300 € sans la main d'œuvre. Le Conseil Municipal propose de condamner ces portes, étant donné qu'il n'y a plus de foot. A noter, la serrure de l'église a été changée ce mois-ci (car l'ancien système ne permettait plus de fermer l'église de manière sécurisée).

Monsieur le Maire évoque certains travaux et aménagements qui pourraient être réalisés cette année sans que cela n'affecte trop le budget :

- Réalisation de placo et sol dans la partie cave de la salle des associations
- Réflexion sur les aménagements paysagers (Massifs route de la Bouverie, Haies de pyracantha coté terrain de foot, sapins autour de la mairie...) avec sollicitation du CAUE pour conseils.

Les élus peuvent également faire des propositions sur des petits travaux courants. Monsieur le Maire est à leur écoute. A noter, certains travaux ont déjà été listés depuis plusieurs années mais faute de finances suffisantes, ils sont en attente.

Vote des subventions 2022

Un mail a été envoyé aux associations communales pour qu'une demande officielle motivée (bilan, budget...) soit transmise avant cette réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu des finances publiques qui sont toujours en baisse, certains élus se posent la question de la nécessité pour les associations d'avoir une subvention communale sachant qu'ils ont des comptes bancaires en positif. Pour rappel, une association n'a pas pour but de faire des bénéfices.

Certaines associations n'ont pas transmis leurs comptes bancaires. Les élus demandent que cela soit communiqué à Monsieur le Maire avant attribution des subventions.

Monsieur le Maire fera une demande aux associations. Ce sujet sera donc reporté en mai ou juin.

Convocations aux réunions de conseil municipal : envoi via le nouvel outil Convocations/ ecollectivite

Il faut cliquer sur le lien reçu pour accéder à l'ordre du jour et aux pièces de la réunion. Cet outil nous permet d'avoir une preuve officielle d'envoi (horodatage).

Festival Festikids : Mardi 24 mai 2022.

L'après-midi est consacré aux enfants de Mézangers et de d'autres écoles du territoire avec le groupe Archimède. Ce festival est géré par la 3C / Conservatoire de musique. Un concert d'Archimède aura également lieu le soir sur réservation auprès de l'école ou du conservatoire. Monsieur le Maire doit prendre contact avec le référent du conservatoire pour les modalités de préparation de ce festival.

14

Séance du 5 avril 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, FOURNIER Julien, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : PASCAL Stéphanie ayant donné pouvoir à LESOURD Dominique

Absents non excusés : RACHET Pierre

Secrétaire de séance : FOURNIER Julien

Affectation des résultats 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, par un vote à main levée, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement du budget principal comme suit :

- 130 983,49 € au compte 1068 de la section d'investissement / recettes (= déficit d'investissement)
- 130 983,49 € au compte 001 de la section investissement / dépenses
- 79 621,53 € au compte 002 de la section de fonctionnement / recettes

et celui du Budget annexe du lotissement de la Houdière II comme suit :

- 10 397,79 € au compte 002 de la section de fonctionnement / recettes.
- 10 095,40 € au compte 001 de la section d'investissement / dépenses

Vote du budget primitif 2022 – budget principal n°83300

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses et des recettes : 385 000 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses et des recettes : 276 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2022 - budget principal n°83300 tel que résumé ci-dessus.

Les principaux financements inclus dans ce budget sont présentés :

INVESTISSEMENT

- Voirie et accessibilité des bâtiments public (salle polyvalente, salle des associations et mairie)
- Hangar école
- 5 draisiennes pour l'école
- Quelques illuminations
- Quelques panneaux de signalisation

FONCTIONNEMENT

- Aide au financement de la classe transplantée.
- Raccordement eau et assainissement pour les 3 logements Mayenne Habitat

Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe du lotissement de la Houdière II n° 83304

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 lequel peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	78 776.36 €	79 078.75 €
Section d'investissement	78 775.36 €	78 775.36 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2022 - budget annexe du Lotissement de la Houdière II n°83304 tel que résumé ci-dessus.

Vote des taux d'imposition

Conformément à la demande des élus lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire présente pour comparatif les taux d'imposition des communes environnantes.

Les élus ont donc étudié la nécessité pour la commune d'augmenter un peu de façon à financer certains travaux et investissements et surtout à faire face aux hausses à prévoir sur certains postes de dépenses, A noter, Monsieur le Maire explique que la non-augmentation nous pénalise sur les autres dotations versées annuellement du fait d'un potentiel fiscal non exploité.

Les élus ont choisi la simulation la plus basse parmi celles proposées, continuant ainsi de placer la commune parmi les plus basses en terme de fiscalité locale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DÉLIBÈRE et VOTE les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,44 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,20 %

Demandes d'admission en non-valeur

Considérant qu'il est certain que certaines créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement, Monsieur Philippe BOISGERAULT, trésorier, a présenté plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 1 212,66 €, réparti sur 19 titres de recettes émis entre 2015 et 2017 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet des demandes n°4230420215 et n°5413970115.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n°4230420215 et n°5413970115 pour un montant de 1 212,66 €.

Divers

L'état d'une maison de Mayenne Habitat rue des Ormeaux interpelle les élus. Il est proposé d'alerter à nouveau le propriétaire pour que soient évacués les véhicules et autres encombrants gênant le trottoir mais également dans un souci de bon voisinage.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00

Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Espace Info Energie des Coëvrons

L'espace info énergie des Coëvrons assure un conseil gratuit auprès des particuliers pour leurs travaux d'économie d'énergie (rénovation / construction).

De nouvelles permanences sont mises en place sur le second semestre 2019. L'Espace Info Energie assurera dorénavant une permanence sur RDV :

- **Espace Coëvrons à EVRON** : tous les mardis de 9h à 12h
- **Mairie de BAIS** : tous les 2^emardis du mois de 14h à 16h30
- **Mairie de VAIGES** : tous les 4^emardis du mois de 14h à 16h30

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou directement sur : <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

De nombreux démarchages téléphoniques et physiques ont lieu, hors l'espace info-énergie est là pour conseiller au mieux les habitants et notamment éviter les arnaques.

Nb : vous trouverez ci-contre la plaquette "habitat" mise à jour. Elle présente les structures conseils qui interviennent en matière de logement et d'économie d'énergie auprès des habitants à l'espace Coëvrons.

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30
sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00
contact@adil53.fr - www.adil53.org



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.

> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrons
> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier
> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge
Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/
Tél. 02 52 46 00 00
Mail : coevrons.53@eiepdf.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.

> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com



Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLIHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.

> Permanence le 2^emardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrons. Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91

Mise à jour : Juillet 2019

PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS

2 avenue Raoul Vadepiéd - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr

Maison France Services à EVRON



RETROUVEZ DANS VOS FRANCE SERVICES :



DEVIENT :



VOS DÉMARCHES :

FAMILLE
CAF
MSA
(Prestations familiales...)



SOCIAL - SANTÉ - RETRAITE
Service social CARSAT, CPAM, MSA, CARSAT, CAF (PPA, RSA, AAH...)



LOGEMENT ET ÉNERGIE
CAF
MSA
(aides au logement, chèques énergie...)



TITRES SÉCURISÉS (ANTS)
Permis
Certificat immatriculation



FISCALITÉ
Accompagnement aux démarches en ligne des impôts
Paiement en ligne
Déclaration impôts sans conseil fiscal
Demande de duplicata avis impôts



EMPLOI
Pôle emploi (inscription et actualisation)
CV / lettres de motivation



ACCÈS AU DROIT - DÉFENSE
Conciliateur de justice, Victimes et prévention 53, Citad'elle, CIDFF, FNATH, CDAD



Accueil
Orientation
Information



Mise en relation avec les partenaires



L'AGENT FRANCE SERVICES



Aide à l'utilisation des outils numériques
Met un poste public à disposition des usagers



Accompagne dans les démarches administratives

France Services Coëvrons



6 Rue de Hertford
53600 EVRON



02 43 01 93 94
ou 02 43 01 78 03



franceservices@coeuvrons.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h
13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h

Possibilité sur rendez-vous en mairie de Bais, Montsûrs et Vaiges

Subvention pour l'achat de vélos électriques



Il n'y a pas d'aide de la part de la Communauté de communes.

Par contre le département a mis en place une subvention sur cette année. Les règles d'intervention sont disponibles sur : <https://www.lamayenne.fr/page/passez-au-velo-electrique>

Les demandes sont à faire en ligne.

Information URBANISME – Communauté de Communes des Coëvrons

Le conseil communautaire du 21 septembre dernier a décidé de soumettre **l'édification des clôtures à la formalité de déclaration préalable, dans les zones urbaines** (UA, UB, UG, UE, UL, 1AUh, 2 AUh 1 AUE et 1AUI).

Pour cela, le pétitionnaire peut utiliser le formulaire CERFA n°13703*07.

Il joint :

- un plan de situation,
- un plan masse qui localise l'emplacement de la clôture,
- des photographies de l'état actuel du terrain,
- une description de la clôture : hauteur, couleur et aspect, ajourée ou non, variété végétale si c'est une haie plantée,...
- une insertion graphique (dessin sur la photo de l'état actuel, par exemple).

Aujourd'hui, le règlement du PLUi ne comprend pas de règles très pointues pour les clôtures. Mais l'objectif de cette formalité est de porter à la connaissance des élus les projets d'édification des clôtures. Donc, **chaque dossier clôture devra être transmis au centre instructeur avec un avis du maire.**

La délibération fait l'objet d'un **affichage dans chaque mairie.**



Vous avez entre 16 et 25 ans ?
**Rejoignez-nous en mission
de service civique !**



**4 missions de 8 mois
dans les Coëvrons**

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ - Evron

Participer à la collecte de témoignages et d'archives sur la 2^{de} guerre mondiale

ÉDUCATION POUR TOUS - Evron

Créer des reportages vidéo lors d'échanges européens pour renforcer leur impact éducatif

SOLIDARITÉ - Sainte-Suzanne

Créer des reportages vidéo et outils de communication pour le chantier insertion Vert avenir

SOLIDARITÉ - Evron

Participer à l'animation d'ateliers numériques et à la mise en place d'évènements thématiques auprès des habitants



+ d'infos :
Pauline Lerouge - 06 47 80 84 07 - plerouge@coevrons.fr
www.coevrons.fr



Info pratique

Transport à la demande

Les Coevrons



Pour tout renseignement :

CAT – Aléop 53
CS 90210
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1
0 806 800 053*
*Prix d'un appel local

Courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr



Petit Pégase devient



Petit Pégase devient **Aléop** PAYS DE LA LOIRE
aleop.paysdelaloire.fr

QU'EST CE QUE LE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Une visite chez des amis, un rendez vous, un saut à la bibliothèque...

Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Sur une simple réservation, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt «transport à la demande» le plus proche de chez vous et vous permet de rejoindre le point d'arrêt le plus proche de votre destination ou un pôle de centralité (Mayenne ou Sillé-le-Guillaume).

Ces trajets sont possibles :

- le mardi de 9h à 12h30 et de 13h à 18h30
 - le mercredi de 13h à 19h30
 - le vendredi de 13h à 19h30
- hors jours fériés

Des véhicules adaptés, du personnel formé

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans ou demeurant en dehors de la partie agglomérée de leur commune, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Tickets unité : 2,00 €
 - Carnet de 10 tickets : 16,00 €
 - Hors département : 2 tickets
- Gratuit pour les moins de 4 ans.

Points de vente :

- A bord des véhicules.
- Dans les points de vente Aléop en Mayenne (liste disponible sur aleop.paysdelaloire.fr).

COMMENT RÉSERVER ?

1. Inscrivez vous en envoyant le formulaire. L'adhésion est gratuite
2. Réservez votre transport par téléphone, par courriel ou en ligne au plus tard la veille de votre déplacement: avant 14h (ou le vendredi avant 14h pour un départ le lundi).
 - Par tél au : 0 806 800 053* de 8h à 17h du lundi au vendredi, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h. En été de 8h à 12h.
 - Par courriel : info.aleop53@paysdelaloire.fr

*prix d'un appel local
3. Le véhicule passe vous chercher à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).

QUELS SONT LES TRAJETS POSSIBLES ?

Les trajets sont possibles :

➤ Entre les communes suivantes :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Assé-le-Béranger | St-Cénéry |
| Bais | St-Christophe-du-Luat |
| Blandouet | St-Gemmes-le-Robert |
| Brée | St-Suzanne |
| Chammes | St-Georges-le-Flécharde |
| Champagnéteux | St-Georges-sur-Erve |
| Châtres-la-Forêt | St-Jean-sur-Erve |
| Evron | St-Léger |
| Gesnes | St-Martin-de-Connée |
| Hambers | St-Ouën-des-Vallons |
| Izé | St-Pierre-sur-Erve |
| La Bazouge-des-Alleux | St-Pierre-sur-Orthe |
| La Chapelle-Rainsouin | St-Thomas-de-Courceriers |
| Les-Deux-Evailles | Thorigné-en-Charnie |
| Livet-en-Charnie | Torcé-Viviers-en-Charnie |
| Mézangers | Trans |
| Montourtier | Vaiges |
| Montsûrs | Vimarcé |
| Neau | Voutré |
| Saulges | |

➤ Au départ d'une commune du territoire vers un pôle de centralité (Mayenne ou Sillé-le-Guillaume) :

- Mayenne : Gare routière, hôpital, centre ville
- La desserte de Mayenne est possible uniquement le mardi après-midi (arrivée entre 14h et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).
- Sillé-le-Guillaume : Gare sncf, hôpital, centre ville
- La desserte de Sillé-le-Guillaume est possible uniquement le mardi matin (arrivée entre 10h et 10h10 et départ entre 12h et 12h10) et le vendredi après-midi (arrivée entre 14h et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Les déplacements s'effectuent uniquement d'une commune à une autre.
- Les parents doivent fournir leurs propres dispositifs de sécurité pour les enfants en bas âge (siège auto, réhausseur ...).
- Un mineur peut voyager seul, à partir de 7 ans, uniquement après réception de l'autorisation parentale par la centrale de mobilité.
- N'est autorisée qu'une seule utilisation du service par foyer et par demi-journée (un aller et retour).
- Le trajet retour ne pourra se faire moins d'une heure après l'arrivée.
- Un élève ne peut pas utiliser le service pour un usage scolaire.
- En période scolaire, un élève ne peut pas utiliser le service avant 16h30 excepté le mercredi après midi et le samedi.
- Deux absences injustifiées entraînent une radiation temporaire d'une durée de 6 mois.
- La plage horaire de fonctionnement correspond aux horaires de début et de fin de transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de l'envoyer par courrier :

CAT – Aléop 53
CS 90210
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1

ou par courriel à l'adresse :

info.aleop53@paysdelaloire.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Commune :

Code postal :

Tél fixe : Tél portable :

Courriel :

Handicap :

Pour les mineurs, l'accord du responsable est obligatoire.

Je soussigné père, mère, tuteur, autorise l'enfant désigné ci dessus à utiliser le service du transport à la demande.

date : signature obligatoire :

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence **un autre
cabinet médical**



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

ou

15

pour le **médecin de
garde**

en cas
d'**urgence vitale**



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital

Interdiction de brûlage des déchets verts



50 kg de déchets verts brûlés c'est*...

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km

parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

c'est interdit !

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Mise à jour 2021

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique



La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)



Arrêtez de vous enflammer !

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME en Pays de la Loire www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire www.airpl.org



Agence régionale de santé des Pays de la Loire www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Disponibles à la location été 2022

3 pavillons de 68 m² environ
situés lotissement La Houdière



Descriptif

Cuisine ouverte sur un salon/séjour et accès sur cellier,
Salle d'eau (douche),
Deux chambres,
Un jardin clos avec terrasse et un garage,
Chauffage pompe à chaleur.



Loyer prévisionnel mensuel hors charges

à partir de 415 €

Logements soumis à conditions de ressources

Pour devenir locataire,
contactez MAYENNE HABITAT
02 53 54 55 56 / contact@mayenne-habitat.fr

MAYENNE
Habitat



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

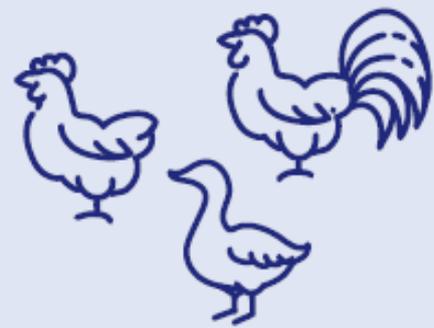
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- **confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;**
- **exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.**



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Frelons asiatiques – Plan d'action collectif

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la collectivité. Un référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront alors transmises à POLLENIZ 53, qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité. La commune a décidé la prise en charge de 25 € par intervention de destruction de nid de frelons asiatiques ; le reste restant à la charge du particulier.



Référents :

Olivier TARRIER – Employé communal – 06 13 59 14 99

Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique



Frelon commun

A noter, s'il s'agit d'une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d'essaim d'abeilles des réseaux apicoles.

Chenilles urticantes

Porcins – Surveillance des maladies contagieuses

La déclaration des détentions de porcins permet la surveillance de maladies contagieuses comme l'Aujeszky, la Brucellose ou le SDRP mais aussi un plan d'action d'urgence renforcé en cas d'épizootie sur notre territoire (exemple de la Fièvre Porcine Africaine)

Vous détenez au moins un porc

(porc de compagnie ou porc élevé pour l'autoconsommation)



**Je l'héberge
Je le protège**



Déclarez-le(s) auprès de l'EDE (Établissement Départemental de l'Élevage) réglementaire depuis le 1er janvier 2019

EDE 53 02 43 67 37 30 - identification-53@pl.chambagri.fr

En retour, un Indicatif de Marquage vous sera attribué (du type « FR 53 suivi de 3 caractères » exemple FR53AAA)

Désignez un vétérinaire sanitaire auprès de la Direction Départementale en charge de la protection des populations

02 43 49 55 96 - ddetspp-spa@mayenne.gouv.fr

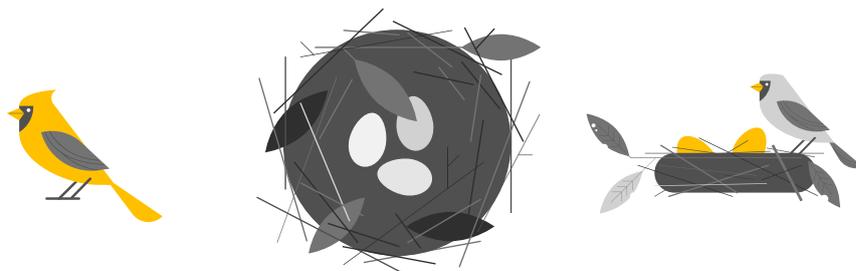
Un conseil : Adhérez à la Section Porcine du GDS de la Mayenne (Groupement de Défense Sanitaire)

En retour, vous pourrez bénéficier de conseils sanitaires et de la prise en charge de certaines prestations vétérinaires.

GDS 53 02 43 49 84 55 - accueil.gds53@reseaugds.com



Mai 2022



Dimanche 2 octobre 2022 (9h, grand parking de l'étang du Gué de Selle), journées européennes de la migration – 26^{ème} édition.

RDV matinal pour observer les oiseaux en migration ou ceux qui ont passé la nuit sur le site.

Inscription : MNE – Michel CAIGNEUX 06 89 07 90 85

Renseignements : 02 43 02 97 56 – mayenne.nature.environnement@wanadoo.fr



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.

SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES

feux-foret.gouv.fr



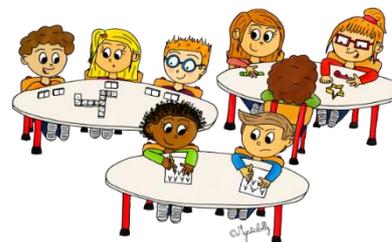
Ecole de Mézangers

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h00-16h30.

Mme Julie JEANDET: Enseignante en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

M. Kevin TRICOT : Enseignant et directeur de l'école en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2



FÊTE D'HIVER

Comme chaque année depuis plusieurs années, une fête d'hiver fut organisée en décembre avant les fêtes de Noël. Cette année encore, elle était particulière au vu du contexte et la météo nous a aidés.

Entre deux passages de fortes pluies les enfants ont pu présenter des chants, des saynètes et vendre tous les objets confectionnés ou pâtisser en classe. Nous avons eu la venue surprise du Père Noël pour cette occasion.

CLASSE DE NEIGE

Après deux ans d'attente au vu du contexte sanitaire, les élèves de CE1 à CM2 sont partis pour 9 jours au Collet d'Allevard du 25/02 au 06/03 où neige, apprentissage, découverte, joie ... ont été au rendez-vous.

Bien entendu il y a eu un amont, avec un travail sur la lecture des paysages montagnards, travaux sur le trajet Mézangers Allevard, l'étude de la faune et la flore en milieu montagneux, des pré-apprentissages sur l'univers autour du ski, des lectures diverses sur le ski et son histoire, des défis mathématiques sur les heures de trajets, un travail autour des J.O. en lien avec ceux d'hiver de cette année à Beijing.

Un dossier fut constitué afin de retracer l'ensemble du périple des enfants entre apprentissage du ski, stage de survie en montagne, stage sur les détections des avalanches, l'histoire de la station, initiation au biathlon, boom et repas traditionnels.

Un vidéo montage fut transmis aux parents en reprenant les moments importants de la semaine sous format photos / vidéos d'une durée de plus d'une heure.



FESTIVAL FESTIKIDS

Cette année les élèves de CP à CM2 ont organisé leur propre festival de musique regroupant plusieurs groupes venant d'écoles différentes et se réunissant le 24 mai 2022 :

- Les pirates Féroces (Maternelle de Mézangers)
- Les fléchartistes (Toute l'école de St Georges-le-Flécharde)
- Les Monnet Kids (Jean Monnet (Evron) - 2 classes)
- L'école des Troubadours (St Gemmes le Robert - 1 classe)
- Les Grizzlis (Jean Tardieu (Evron) - 1 classe)
- L'école de St Cénéry (Toute l'école)
- Les festikidsneigeurs (élémentaire de Mézangers)

Les élèves se sont occupés des invitations, de créer des fiches techniques afin d'organiser cela (à l'aide d'Olympe Lenain, une des organisatrices du chainon manquant et du 6par4...).

Ils ont fait le lien avec les écoles par le biais d'une adresse mail permettant de répondre aux différentes questions et gérant tout le côté logistique du projet.

Ils ont envoyé des lettres de demande pour le prêt de la salle des fêtes, de la venue d'un technicien, des médias comme OUEST France, le Courrier de la Mayenne. Ils ont d'ailleurs en classe, répondu aux questions des médias.

Ils ont créé un planning pour cette journée articulant un tableau avec des horaires de passage et pensant à l'installation et la désinstallation de chacun.

Ils ont mis en place l'aménagement de la salle avec des tapis pour les maternelles et quelques bancs et des chaises pour les élémentaires.

Une élève était chargée de l'animation et a écrit l'ensemble de ses discours (début, entre chaque école, repas, relancement, remerciements, fin) + des petites animations entre deux écoles : une de nos élèves a effectué une démonstration de Twirling bâton durant 1min 15.

Un tirage au sort a été effectué pour gagner l'affiche du festival dédicacée par tous les artistes du jour, un fil rouge avec le nom du festival, des musiques d'Archimède et de Pierre et Matthieu.

Artistes invités : Pierre et Mathieu, chanteurs et musiciens mayennais, Archimède, groupe POP/Rock mayennais, les dumistes et professeurs de flûte du Conservatoire des Coëvrons, les techniciens et l'animatrice.

Ils ont réalisé des placements pour les pique-niques, au sein de la salle à l'aide des plans techniques de la salle des fêtes demandés auprès de la mairie, réalisé des plans de scène.

Les enfants ont fabriqué des pancartes de signalisation indiquant l'endroit du festival, des bracelets pour chaque participant avec en couleur le jaune et le bleu en soutien aux familles ukrainiennes, des sacs pour chaque classe avec le flyer du planning de la journée, des sacs-poubelles noirs et jaunes pour le tri sélectif. Chaque enfant lors de cette journée accompagnait une école en tant qu'élève-référent. Ils orientaient chaque classe vers leur lieu de pique, le rangement de celui-ci, visite du complexe...

Une journée complète de 10h00 à 15h30 demandant un travail conséquent en amont de leur part car ils ont géré la totalité de l'organisation du festival (aidés par les techniciens, le conservatoire, Olympe).

Une expérience musicale et événementielle riche qui fut appréciée de tous les protagonistes sous une météo qui a tenue jusqu'au bout.



JARDIN DE L'ECOLE

Le jardin de l'école est très fleuri cette année.

Les élèves de PS à CE1 ont planté, semé afin de constituer un jardin des 5 sens avec des plantes que l'on peut toucher, des plantes avec des odeurs agréables et puissantes, des plantes très jolies à observer. Pour ce qui est du goût, les élèves ont confectionné un sirop de menthe et réaliser des tartines aux radis.

Un pique-nique fut organisé avec les parents et enfants de cette classe afin de partager les vertus du jardin. Beaucoup de travail sur le plan jardinage, vocabulaire, sciences... permettant un vrai moment convivial.

Celui-ci fut plus facile à être réalisé grâce à la nouvelle ouverture réalisée dans le cadre de travaux effectués par la mairie et donnant un accès pratique au jardin.

29



Contact Ecole :

M. Kévin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

POÉSIES ÉCRITES PAR LES ENFANTS POUR LA COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La seconde guerre mondiale

*Chers amis, vous, bon soldat Français,
Nous vous rendons hommage.
Vous vouliez maintenir la paix,
Pour rendre ce monde plus sage.*

*Nous vous remercions de tous ce que vous avez fait
En tant que soldat Français
Ou soldat venant d'ailleurs.
Merci d'avoir créé un monde meilleur.*

Jay-z et Timothy

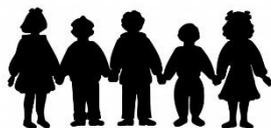
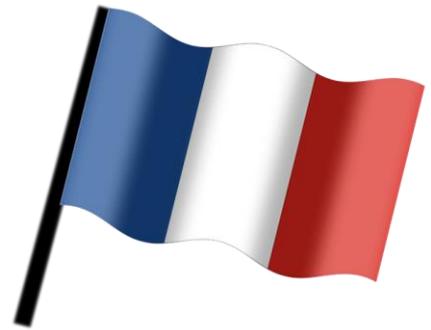
HOMMAGE

*En force tous unis
Nous avons bien échappé à ce maudit Hitler
Qui voulait faire de nos vies un enfer
Grâce à vous beaucoup sont restés en vie*

*Nous sommes réunis aujourd'hui
Pour vous rendre hommage
Vous avez défendu votre patrie
Et ce peu importe votre âge*

*Aujourd'hui tout est fini
Pour la France et autres pays
C'est pour cela que l'on vous dit
Un grand merci*

Anaïs Vathéa Mathys



La seconde guerre mondiale

*La guerre est terminée,
Vous pouvez vous reposer.
Vous n'entendez plus de bruit,
Garce à vous on vit.*

*Merci de nous avoir défendu,
Même si on ne vous a pas forcément entendu.
Nous vous rendons hommage,
Merci pour votre courage.*

Evan et Bastien

Association des parents d'élèves de l'école de Mézangers

Suite à la réalisation du bureau de l'APE après une année de mise en sommeil, l'APE a pu participer financièrement à quelques évènements :

- Fête de l'Hiver : les enfants ont reçu un livre par le Père Noël
- Sorties cinéma et spectacles
- Classe de neige (210 € par élève)
- Pot de fin d'année – spectacle du 24 juin

Bureau de l'APE

Jean-Christophe HUET – Président

Marine MILLET – Trésorière

Virginie PEINTRE-THION - Secrétaire

Contact Mail : ape.ecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Le Point Lecture

Ouverture le samedi de 10 h à 12 h

Amis lecteurs / Amies lectrices,

De nombreuses nouveautés vous attendent au point lecture pour passer un bel été.

N'hésitez pas à nous faire appel pour toutes demandes : réservation de livres, portage de livres à domicile, retour de livres, échanges...

Bel été à tous.



Fermeture du point lecture du 30 juillet au 20 août 2022.



Le point lecture est ouvert à tous et gratuit.

8 rue de la Dame Verte
Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56

Gym - Détente Mézangéenne



La saison de gym prendra fin le mercredi 6 juillet 2022. Un verre de fin de saison sera offert aux adhérentes, adhérents.

Les personnes intéressées pour la saison prochaine peuvent venir assister au dernier cours soit le mercredi 6 juillet de 20h00 à 21h00 pour une initiation ou les 2 premiers de la saison 2022-2023.

Les cours reprendront pour la saison 2022 - 2023 le mercredi 7 septembre de 20h00 à 21h00 avec Petra, professeur de gym dans la salle polyvalente Sylvain Manson.



32

Déroulement des cours : nous commençons toujours par un échauffement, quelques exercices cardios, puis exercices de renforcements musculaires avec altères, divers élastiques (petits ou longs), manches à balai, corde à sauter, et une nouveauté les STEP (Accessoires fournis par l'association) suivis d'étirements puis de la relaxation. Seul un tapis de gym vous est demandé d'apporter à chaque cours.



altères



élastique



manche à balai



exercices



STEP

Les personnes désirant s'inscrire peuvent nous rejoindre dès le mercredi 7 septembre ou courant de l'année. Il est également possible de faire une ou deux séances d'essai à la rentrée.

Le bulletin d'inscription pourra être téléchargé via le site de Mézangers ou donné durant le cours.
<http://www.mezangers.mairie53.fr>

L'assemblée générale a eu lieu le mercredi 22 juin à 21h00.

Le montant de la cotisation pour l'année prochaine sera revu lors de l'AG (pour info : cotisation 44€ pour la saison 2021 - 2022).

Les coupons sport sont acceptés.

Composition du bureau : Jeannine LEBOUVIER : Présidente
Annie HEURBIZE : Vice-Présidente
Virginie PEINTRE-THION : Trésorière
Yolande YAPO : Secrétaire

Patrick JACOB, Patricia FOUQUET et PICHARD Andy : autres membres du bureau

Pour tout renseignement : Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86 ou 06 76 54 78 73

Club de la Dame Verte

La salle des associations est ouverte à tous les adhérents le **jeudi après-midi à partir de 14 h** pour la pratique des cartes et autres activités.



Le nouveau bureau du Club a été voté le 7 octobre 2021 :

- M. DESLANDES Philippe Président
- Mme BEAUPIED Christiane Secrétaire
- Mme DESLANDES Soline Trésorière
- et M. GESLOT Robert Président d'honneur

33



L'AG du Club a eu lieu le jeudi 24 février 2022.

La cotisation annuelle a été votée à 15 €.

Un repas du Club a eu lieu au Bistrot de la Gare à Brée le jeudi 12 mai dernier, suivi pour ceux qui le souhaitent d'une visite des extérieurs du Château de la Grande Coudre.

Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95

NOUVEAU

Mézan'Musique - Salsa

L'association Mezan'musique permet d'apprendre la salsa et la bachata 2 dimanches après-midi par mois à Mézangers.

L'association a organisé un événement pour clôturer sa première saison : une soirée d'initiation gratuite à ces deux danses s'est déroulée le 11 juin au soleil couchant de l'étang du Gué de Selle. Une cinquantaine de danseurs ont suivi les bons conseils d'Emilie l'animatrice.



Pour continuer sur cette lancée rejoignez-nous à la rentrée : Facebook : Salsa et bachata à Mézangers

Renseignements et contacts : 06 86 98 38 45

Olympique de Mézangers (Football)



Suite à la dernière Assemblée Générale, l'association se retrouve en sommeil.

Si des personnes sont intéressées pour la relancer, merci de contacter la mairie.



Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95

Les Frapadingues (Théâtre amateur)



Bureau 2022-2023

Président : Lucas Fabrice
Trésorier : Pottier Raymond
Secrétaire : Ollivier Sylvie

Vice-président : Berthereau Christian
Vice-trésorière : Churin Françoise
Vice-secrétaire : Viot Maryvonne

Les autres membres : Renard Stéphane, Lucas Marina, Tribondeau Patrick, Vannier Nicolas, Betton Wilfried, Launay-Coulon Sandrine et Gesbert Sébastien.

SOIREE COUSCOUS

Le 14 mai dernier a eu lieu une soirée « COUSCOUS » organisée par les membres du bureau. La convivialité et la joie de se revoir ont fait de cette soirée une réussite.



DATE DES REPRÉSENTATIONS 2023

SAMEDI 21 JANVIER

DIMANCHE 22 JANVIER

VENDREDI 27 JANVIER

SAMEDI 28 JANVIER

DIMANCHE 29 JANVIER

VENDREDI 3 FÉVRIER

SAMEDI 4 FÉVRIER



A.B.T.M. (Twirling)



Belle saison pour le twirling

Après 2 années quasi-blanches pour les compétitions et difficiles pour les rencontres dû aux conditions sanitaires, le club a enfin pu retrouver une vie sociale et sportive riche en événements et émotions !

L'ABTM loisir.

L'association compte 18 adhérents, âgés de 4 à 18 ans, répartis en 2 groupes d'entraînements. Ils se rencontrent tous les mercredis. Une porte-ouverte a eu lieu, une petite fête de Noël, et le gala fin juin pour clore la saison. Les jeunes apprennent la coordination, des mouvements de gym, des pas de danse et de la technique de bâton de manière ludique. Ils s'essaient également à la zumba, pom'poms, cerceaux et rubans au cours de l'année.



L'ABTM compétition. Les twirlers ont représenté les couleurs de la commune jusqu'en Demi-Finale du Championnat de France.

10 twirlers étaient engagés en compétition pour cette saison 2021-2022. Les plus jeunes étaient en duo benja: Adèle et Anceline se sont sélectionnées pour aller au 1/4 de finale. C'est une très belle performance pour ces jeunes athlètes pour la première fois en compétition duo.



L'équipe cadette est composée de 6 twirlers âgés de 11 à 14 ans, Lors du 1/4 de Finale, Eva, Emma, Rose, Capucine, Manon, et Eline ont obtenu la médaille de bronze et étaient très fières de monter sur le podium. Quelques larmes ont même coulé à l'annonce de leur sélection pour la Demi-Finale du Championnat de France qui a eu lieu samedi 21 et dimanche 22 mai. Elles ont toutes travaillé dur pour obtenir ce niveau et je les félicite de pouvoir participer à la Demi-Finale en niveau Nationale 3. Leur parcours s'est arrêté là pour la compétition cette saison.



Le duo senior, composé de Louna et Maëva, s'est lui aussi sélectionné pour la Demi-Finale. Elles se sont placées 4ème au 1/4 de Finale. Elles étaient impatientes de se présenter à la Demi-Finale à L'Aigle (61). Ces 2 jeunes filles n'ont pas démerité et elles sont fières d'avoir concouru à un tel niveau.

La Demi-Finale a rassemblé 79 clubs de twirling inscrits à la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton et sélectionnés pour ce weekend. Même si la sélection a été rude, cette saison restera un souvenir mémorable pour nos adhérents.



Inscriptions pour la saison 2022-2023

Vous pouvez demander votre dossier d'inscription pour la nouvelle saison par mail à l'adresse bob502@msn.com

Composition du bureau

Président : François RENARD
Vice-Présidente : Stéphanie TRAVER
Trésorière : Christelle SIROT
Secrétaire : Sandrine ANTUNES
Membre : Prescillia TINNIERE

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie 06 18 92 87 25 ou auprès de Sandrine 06 06 96 44 69
ou par mail bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling Mézangers

Multi Sports pour les 6 - 11 ans



Les séances Multisports sont proposées par le service Jeunesse des Coëvrons. Elles se déroulent chaque lundi de 18h15 à 19h15 à la salle polyvalente, sauf pendant les vacances scolaires.

Tenue de sport et bouteille d'eau à prévoir.

N'hésitez pas à consulter le portail familles des Coëvrons sur le site : <https://coevrons.portail-familles.net/> pour plus d'informations.

Pour tout renseignement et/ou toute inscription, contactez directement le service Jeunesse au 02.43.01.85.01 ou par mail à jeunesse@coevrons.fr

Gym paddle avec Petra

GYM PADDLE
GUÉ DE SELLE

Venez tester
CE FITNESS
9H00 A 21H00

base de loisirs du Gué de Selle , 53600 Mézangers

15€ réservation par SMS au **07 68 64 13 90**

Séance de 60 minutes*

Paddle + etui smartphone étanche fournis !

***13€** avec abonnement pour 1 saison

10 minutes de sophrologie / relaxation offertes

Après votre séance, une douche est à votre disposition

Le Paddle Gym c'est quoi ?
Tonifier les abdos, les muscles profonds, le fessier, affiner la taille, booster le cardio, raffermir le haut des bras et sculpter les épaules... Comme la planche bouge sous les pieds, les sollicitations sont démultipliées et les résultats épatants. Sur un lac calme, dans une ambiance zen et décontracté.



Comité des fêtes de Mézangers



L'assemblée générale du comité des fêtes de Mézangers s'est tenue le jeudi 5 Mai 2022. Il n'y a pas de changement dans les membres du bureau :

Président : Pierre Rachet

Secrétaire : Emmanuel Peintre

Trésorier : Stéphane Pinson

Vice-président : Jeannine Lebouvier

Trésorier adjoint : Eric Pascal

Autres membres de l'association : Rodrigue Huynh, Franck Barbier, Franck Launay, Fabien Chéré, Stéphane Pinson, Roseline Patard, Yolande Yapo, Olivier Tarlier, Lolita Pierre, Sylvain Lapierre, Stella Remond.

Présentation des animations pour cette fin d'année :

Assemblée communale les 30 et 31 juillet

- le samedi 30/07 après midi : Concours de pétanque

Inscription dès 13h. 5 € par équipe.

Lots alimentaires.

- le Samedi 30/07 au soir : soirée dansante avec repas « Cochon Grillé ».

Prix du repas : 16 € par adulte,

8€ pour les enfants - de 12 ans

gratuit pour les moins de 5 ans.



Les tickets sont à vendre par les membres de l'association.

- le Dimanche 31/07 : Vide grenier traditionnel dans notre commune.



Animation de rue par Dimitri Vargas.

Autres dates à retenir :

Samedi 22 octobre : Soirée Dansante avec repas Moules-Frites.

Marché de Noël du samedi 3 décembre.

NOUS VOUS ATTENDONS DONC CET ÉTÉ LORS DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE !

Renseignements auprès d'Emmanuel PEINTRE ou Pierre RACHET.

Téléphones : M. RACHET 06.12.06.47.71 / M. PEINTRE 06.87.94.73.57



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistants Maternelles

4 route de la Bouverie - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Comme prévu le père Noël est venu à la MAM mais notre spectacle a été annulé pour cause sanitaire. Les enfants ont tout de même été gâtés !



Quelques activités de début d'année :



Mardi Gras



Fête des mères



Nous tenions à remercier les bénévoles qui nous ont aidés, pendant nos vacances du mois d'avril, pour le remplacement de la cuisine (Christophe, Marie-Ange, Maurice, Marine, Sébastien, Natan) ainsi que M. et Mme Chaudet qui ont offert une crédence à la MAM.

Angélique, Valérie et Virginie.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au [02.43.90.34.93](tel:02.43.90.34.93)
ou par mail : leniddubonheur@gmail.com
ou venir nous rencontrer à la MAM - 4 route de la Bouverie (direction Sainte Gemmes le Robert)

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES



« Le P'tit commerce »

BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Menus le midi

Des soirées à thème y sont également organisées.

Horaires

Lundi : fermé

Mardi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Mercredi : 7 h 30 à 13 h 30

Jeudi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Vendredi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Samedi, Dimanche et jours fériés : 8 h 30 à 12 h 30

Fermeture le dernier dimanche de chaque mois



Le temps fort de ce début d'été fût le passage des boucles de la Mayenne. Cette journée a été une belle réussite, vous avez été nombreux à venir et à manger sur place les casse-croûtes saucisses et les frites vendus par le P'tit commerce. Encore merci à ceux qui sont venus. Les vacances d'été arrivent à grands pas. Pour moi cela sera :

du lundi 15 août au lundi 5 septembre 2022 inclus.

Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite un bel été.

Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29

Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60 ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com

Restaurant Au relais du Gué de Selle

Depuis le 1^{er} mars 2019, Anthony Detemmermann et Aurélie Di Gennaro sont les nouveaux propriétaires de l'hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle, à Mézangers



LE RESTAURANT

Du mardi au samedi au déjeuner : Menu Découverte à 33 € et la carte, Menu inspiration bistrot de 15,90 € à 20,90 €

Du lundi au samedi au dîner : Menu Découverte à 31 € et la carte

Le samedi midi et soir et le dimanche midi : Menu Dégustation en 6 services à 65 € (90 € avec accord mets et vins)

Le dimanche midi : Menus à 35 et 47 €, menu Dégustation à 65 € en 6 services (90 € avec les accords mets et vins)

Le lundi soir : restaurant ouvert pour les clients de l'hôtel

La carte est servie en semaine du mardi au samedi au déjeuner et au dîner.

Déjeuner et dîner en terrasse, selon la météo.

LE BISTRO DU RELAIS

C'est une formule rapide mais toujours de qualité qui devrait vous séduire...

du mardi au vendredi au déjeuner (hors jours fériés)

1 Entrée + 1 Plat ou 1 Plat + 1 Dessert : 16.90€

1 Entrée + 1 Plat + 1 Dessert : 22 €

Si le temps le permet, service en terrasse au bord de l'eau.



HÔTEL

Hôtel ouvert tous les jours sauf dimanche soir (de novembre à mars)

LA CABANE PERCHÉE

BANQUETS & RÉCEPTIONS de 8 à 130 personnes.

RÉUNIONS & SÉMINAIRES (espaces de 19 à 100 m²)

PISCINE CHAUFFÉE en saison (uniquement pour les clients de l'hôtel)

OFFRE MASSAGE sur place dans un espace dédié par nos praticiennes de massage

- Location de vélos électriques
- Recharges véhicules électriques et Tesla
- Salon de modelage, de réflexologie
- Cours de yoga et de CrossFit
- Boutique de produits locaux

Le relais du Gué de Selle recrute un(e) réceptionniste en CDD ou CDI...mais également un homme qui sache bricoler, jardiner. Idéal pour une personne en retraite qui cherche un complément. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : 02 43 91 20 00
34 Les Pêcheries – 53600 MEZANGERS
Adresse mail : relaisduguedeselle@wanadoo.fr
Site internet : <https://www.relais-du-gue-de-selle.com>

La Guinguette du Gué de Selle



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juin 2022

Au programme cette saison, nous vous proposerons de bons petits plats maison confectionnés avec des bons produits du terroir. Des planches de charcuterie et de fromages viendront compléter notre offre.

🕒 Les jours et horaires d'ouverture :

- Lundi : fermé
- Mardi : 12h-20h
- Mercredi : 12h-20h
- Jeudi : 12h-20h
- Vendredi et Samedi : 12h-23h
- Dimanche : 12h-20h

Informations sont non-contractuelles, les horaires peuvent être encore modifiées.

🎵 Apéros-concerts tous les samedis soir de l'été.

- Samedi 25 juin : Tinaa (rap)
- Samedi 2 Juillet : Steel Drum d'Évron
- Samedi 9 Juillet : l'île aux Ukulélés (musique festive) – Badegna foli (reggae)
- Samedi 16 Juillet : Stella Courchesne (bues rock)
- Samedi 23 juillet : Lulu de l'Est (folk world)
- Samedi 30 juillet : à venir
- Samedi 6 août : Jameuze (chanson à raconter)
- Samedi 13 août : La sainte famille machin (reprise Brassens)
- Samedi 20 août : Collectif Team Peace (reggae français)
- Samedi 27 août : à venir

La programmation peut être amenée à être modifiée au regard des événements sanitaires.

🚩 Activités tous les jours de 14h à 18h (fermeture le lundi)

Swin golf, course d'orientation, Archery Tag (+ d'infos : <https://lorbriere.fr/archery-tag/>), location de rosalies...

👉 Pour obtenir les informations actualisées suivez la page Facebook de [La Guinguette du Gué de Selle](#)



📞 02 43 01 55 71

✉️ laguinetteduguedeselle@gmail.com

Le potager de Gaël



Maraîcher et éleveur de bovins, installé depuis novembre 2012

Exploitation labellisée Agriculture Biologique.

Vente de légumes toute l'année à la ferme.
Caissettes de viande également 3 fois par an



Horaires d'ouverture du Potager de Gaël :

- Le Vendredi de 16h30 à 18h30
- Le Samedi de 10h à 12h30

Renseignement : Gaël THOREAU - La Pengauderie - 53150 NEAU - www.lepotagerdegael.fr

Conseillers en immobilier



**Christine
BOSSÉ**

Conseillère indépendante en immobilier

06 04 08 48 69

christine.bosse@safte.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 534 357 777 - RSAC de LAVAL

www.safte.fr



**Jean-Christophe
HUET**

Conseiller indépendant en immobilier

06 73 21 59 06

jeanchristophe.huet@safte.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 825 064 140 - RSAC de LAVAL

www.safte.fr

CHAMBRE D'HÔTES - MANOIR DE LA GRANDE COUDRIÈRE



1 chambre de 30 m²
2 personnes
1 salle de bains

Monument Historique situé à Mézangers, le Manoir de la Grande Coudrière dispose d'une terrasse et offre une vue sur le jardin.

Passez une nuit exceptionnelle dans un décor historique ! Vous pourrez également vous détendre dans le jardin et vous balader à proximité à l'étang du Gué de Selle.



M. et Mme RICHARDOT – Le Manoir de la Grande Coudrière – 53600 MÉZANGERS
06 64 59 19 64

45

GÎTE LA PETITE BALLERIE

Deux chambres d'hôtes ou gîte

Avec son vaste jardin fleuri au sein d'un écrin de verdure, au milieu des champs et à l'orée de la forêt, c'est un cadre reposant où il fait bon vivre.

La maison fut construite en trois fois. L'actuel séjour est la partie la plus ancienne. Elle date du XVI^e siècle.

Prestation de qualité, grand confort.



Séjour, salle à manger, cuisine équipée, 1 chambre avec Salle d'eau intégrée, 1 chambre avec salle d'eau privative, terrasse, barbecue. Les lits sont faits à votre arrivée.

A la demande et sur réservation : table d'hôte, visite guidée de la région, service voiturier

Mme Danielle De Craan - La Ballerie - 53600 MÉZANGERS
00 33 (0)6 24 90 20 35 - mail : de.craan@53600.fr

Travaux d'accessibilité des bâtiments publics (mairie, salle polyvalente et salle des associations)



Après travaux...



Trois sportifs mézangéens récompensés !

Sylvie THOMAS – 1^{ère} place dans la discipline
Saut d'obstacles –
Championnat Major Amat Elite
**CHAMPIONNAT DE FRANCE
D'ÉQUITATION**

(2^{ème} à droite en partant de la gauche)



Rémi JALLU (à gauche) et **Eric PASCAL** (à droite) entourent **Robert GESLOT**, Maire

Les haltérophiles Mézangéens sur le podium

Deux Mézangéens, aux parcours bien différents, ont pour passion l'haltérophilie. Dans leurs catégories ils excellent.

Rémy Jallu en Master 70 a repris cette saison.

« Après un passage à l'armée, j'ai exercé le métier de menuisier ébéniste. J'avais arrêté l'haltéro depuis une vingtaine d'années. »

Les coachs et licenciées du club Laval-Voutré lui ont insufflé le dynamisme pour revenir en compétition, comme Éric Pascal, Joël L'Hermier, Karin Bouganne. Il est champion de la Mayenne, de Région, vice-champion de France et qualifié pour les championnats d'Europe qui se dérouleront à Varsovie (Pologne). Ses plus beaux scores : 91 kg avec 40 à l'arraché et 51 en épaulé-jeté.

Éric Pascal quant à lui c'est du non-stop. Il a toujours pratiqué ce sport. À son actif il est champion départemental, régional et de France.

« Lors de la dernière compétition j'ai battu le record que je détenais avec 144 kg, 64 à l'arraché et 80 à l'épaulé-jeté. »

Il est en lice pour les championnats d'Europe et du monde aux USA en Floride.

Ils concluent l'entretien :

« Nous avons de la chance que notre club joue bien le jeu. Ce sont des coûts non négligeables. »

Article Ouest-France / M. LECHAT.

Calendrier des manifestations



Juillet 2022 à décembre 2022

Tous les samedis soirs	Apéro-concerts (voir programme p.43)	Guinguette du Gué de Selle
Mercredi 6 juillet	Dernier cour de gym + verre fin de saison	Gym Détente
	Cours d'initiation gratuite	
Jeudi 21 juillet	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Samedi 30 juillet	<u>Assemblée communale</u>	Comité des fêtes
	- Concours de pétanque à partir de 13 h	Comité des fêtes
	- Soirée Repas dansant (cochon-grillé)	Comité des fêtes
Dimanche 31 juillet	- Vide-grenier de 6 h à 18 h – sans réservation	Comité des fêtes
Jeudi 1 ^{er} septembre	Rentrée scolaire	Ecole
Mercredi 7 septembre	Initiation gratuite	Gym Détente
Mercredi 14 septembre	Initiation gratuite	Gym Détente
Dimanche 2 octobre	Observation oiseaux en migration	MNE – Gué de Selle
Mercredi 5 octobre	Balayage des rues (Bourg)	Commune
Samedi 22 octobre	Repas Moules-Frites + Soirée dansante	Comité des Fêtes
Samedi 3 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
Mercredi 7 décembre	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune

2023

Samedi 14 janvier	Vœux du Maire	Commune
Samedi 21 janvier	Théâtre – 20h30	Les Frapadingues
Dimanche 22 janvier	Théâtre – 14h30	Les Frapadingues
Vendredi 27 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Samedi 28 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Dimanche 29 janvier	Théâtre - 14h30	Les Frapadingues
Vendredi 3 février	Théâtre – 20h30	Les Frapadingues
Samedi 4 février	Théâtre – 20h30	Les Frapadingues